



## CORONAVIRUS

### Consignes aux candidats pour les épreuves de l'écrit

Date de mise à jour : 29.03.2022

Ces consignes ne se substituent pas à la réglementation interne relative aux établissements en métropole, dans les DROM ou dans les pays accueillant des centres d'écrit du CCMP. Elles déclinent des recommandations à la suite des mesures gouvernementales mises en place le 14 mars 2022 (**Niveau 1 / niveau vert**).

#### 1. Port du masque :

- Le port du masque n'est pas obligatoire, y compris pendant les épreuves. Il est néanmoins recommandé aux candidats qui passent plusieurs concours successifs de ne pas hésiter à porter un masque pendant les épreuves dont ils devront se munir. Cette mesure concerne également les équipes de surveillance.

#### 2. Nettoyage et désinfection :

- Le nettoyage des mains à l'aide d'une petite bouteille de gel ou de solution hydro-alcoolique apportée par les candidats est conseillé ;
- Les salles auront été nettoyées chaque jour avant le début des épreuves du matin.

#### 3. Aération :

- La salle aura été aérée avant le début des épreuves du matin et sera à nouveau aérée entre chaque épreuve et chaque soir après la sortie des candidats.

#### 4. Divers

- Une bouteille d'eau peut être apportée pendant les épreuves pour se désaltérer ;
- Les candidats positifs ou cas contact doivent respecter les règles en vigueur.

Ces mesures pourront être adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.